

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 6

Artikel: Lettres à une vieille femme : [suite]
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de notaire.

Le notaire X. est loin de jouir d'une parfaite réputation de droiture. Tant s'en faut.

— S'il n'a pas précisément volé, il a *su faire*, disaient de lui ceux qui le connaissaient le mieux.

Or il fut un jour rencontré en diligence par une de ses victimes, un montagnard qu'il avait financièrement « mis dedans » et dont la colère était loin d'être calmée.

La conversation entre ces deux personnages n'eut rien, on le devine, de très cordial ni d'empresé. Elle fut tendue. Le vieux renard regardait de côté, impatient d'échapper à un interrogatoire qui pouvait commencer d'un moment à l'autre.

— Il m'a trompé dans ses promesses et dans ses écritures ; il m'a fait cautionner un tiers à son profit, il faut bien, se dit le montagnard, que je lui décoche ce qui lui revient.

A ce moment, un vol de corbeaux vint à s'abattre dans une prairie, non loin de l'endroit où les deux voyageurs allaient se séparer.

— Pardon, monsieur le notaire, si je ne suis pas trop curieux : Sauriez-vous la différence qu'il y a entre ces corbeaux et vous ?

— Il y en a sans doute quelques-unes.

— Celle que tout le monde rédit dans la commune, c'est qu'aux corbeaux il faut toutes leurs plumes pour *voler*, tandis qu'à vous une seule vous suffit. Bonsoir.

Le grenadier Guntz.

Il était charcutier et coupeur de bois de son état. Il se surnommait le « Bûcheron de la Terre de feu. » Ceux qui ont porté l'épaulette rouge avec lui se souviennent de ce bel homme et de sa gaieté.

C'est lui qui, venant de saigner un porc, en pleine rue lausannoise et au milieu d'un cercle de curieux, dit au moment de procéder au découpage et en aiguisant son couteau :

— Les parents et les amis peuvent se retirer.

Et chacun d'obéir.

Or le brave Guntz fouettait un jour devant lui, dans la rue de Bourg, à Lausanne, un porc qui, par son esprit de contradiction, lui donnait beaucoup de mal.

D'une longue verge, il touchait sa bête plus ou moins vivement, pour la faire longer honnêtement les trottoirs et l'empêcher de s'emballer dans les magasins.

L'ancien pasteur X., un peu Anglais d'allu-

s'arrêta sur le palier et écouta.

— Tu es restée bien longtemps, Marie ; les petits avaient faim, disait, dans l'intérieur du taudis, une voix de femme.

— Le boulanger refusait de nous faire crédit ; j'ai dû discuter, répliqua la fillette ; mais enfin, voici le pain, maman, et je le coupe... Tenez, mes chéris, mangez.

Le maréchal n'écouta pas la suite de ce dialogue ; il avait compris. En toute hâte, il retourna chez l'antiquaire, et, lui désignant la poupée informe, il dit :

— Combien cette poupée ?

— Ce sera ce que vous voudrez, monsieur, répondit le marchand.

— En ce cas, j'en donne cent francs.

— Vous plaisantez, sans doute ?

— Pas du tout, voici l'argent.

— Ah ! monsieur, si vous saviez quel plaisir vous allez lui faire !

— A qui donc ?

— A une petite fille du voisinage, l'aînée d'une famille nombreuse, peu fortunée, et dont le père est actuellement à l'hôpital. Des gens malheureux, mais honnêtes, je vous assure !... La fillette n'ayant que cette vieille poupée à vendre m'avait chargé de lui trouver un acquéreur : elle avait rêvé, la pauvre, d'en avoir dix sous ! Le diable sait si j'aurais jamais cru en tirer... vous avez dit cent francs, pas vrai ?

— J'ai dit cent francs ; et même j'ai fini de comp-

res, vint à descendre la même rue, préoccupé sans doute de la protection des animaux. Voyant Guntz fouetter sa bête tout en la tenant par la « cordette, » le vénérable ecclésiastique, ganté et très correctement vêtu, crut devoir s'approcher de Guntz et lui dit :

— Doucement, mon ami, doucement, vous brusquez trop cette pauvre bête.

— Pardon, monsieur le pasteur, un instant. Tenez voir la verge et la cordette de mon porc une minute, il faut que j'entre dans ce magasin.

Et le pasteur d'obéir un peu malgré lui, de tenir la cordette avec ses gants glacés, tandis que, derrière la vitrine du magasin, le farceur de charcutier se gaudissait du spectacle offert aux passants par le brave ecclésiastique lausannois, aux prises, pendant de longues minutes, avec la grosse bête dont il avait cru intelligent de prendre la défense avec tant d'empressement.

Lettres à une vieille femme.

III

Madame,

Au début de ma lettre, je me trouve sérieusement embarrassé. Je ne voudrais pas que les lectrices du *Conteur* pussent croire que je n'ai parlé des faiblesses masculines que pour avoir le droit de médire du beau sexe.

Aussi, est-ce sous vos vénérables auspices, madame, que je veux aujourd'hui adresser la parole à mes sœurs.

Je ne traiterai qu'un point, — la toilette, — sujet aussi ancien que le péché, mais toujours nouveau pour les dames, et de jour en jour plus inquiétant pour les maris.

Et d'abord, votre jugement, mesdames, sur la toilette, me paraît complètement dévoyé. Autrefois, vous aviez quelque estime pour la modestie et la simplicité, mais aujourd'hui, à quelques honorables exceptions près, vous avez banni ces deux vertus de votre code comme gênantes et ennuyeuses.

Il fut un temps où, dans nos petites villes, on savait le nom de toutes les élégantes, qui se recrutaient ordinairement dans une classe où l'on pouvait s'accorder un peu de luxe de toilette sans s'imposer de privations d'un autre côté. Maintenant, madame, chacune de vous veut faire comme sa voisine et la distancer si possible. On veut arriver première à porter le

ter la somme, que voilà sur votre bureau.

Il y avait, en effet, vingt pièces de cinq francs alignées sur la tablette du comptoir qui servait de bureau et de caisse au marchand. Celui-ci enveloppa la poupée dans un papier, et remit l'objet au maréchal, en le comblant de remerciements et de bénédictions, au nom de la famille que sa générosité allait soustraire à la misère.

Sans l'écouter davantage, Castellane reprit le chemin de la mansarde, dans l'intention de déposer la poupée à la porte de la petite Marie. Celle-ci, dont l'impatience était accrue par le besoin, avait eu la pensée de retourner chez l'antiquaire. Elle trouva un prétexte et sortit.

Quelle joie fut la sienne, lorsque le marchand lui eut appris la bonne aubaine qui lui survenait ! Avec quelle émotion elle reçut l'argent ! Ce fut en courant qu'elle revint à la maison. Elle accomplit le trajet avec tant de hâte qu'elle surprit le maréchal à la porte de sa mansarde.

— Ah ! c'est vous ! s'écria-t-elle, ayant tout deviné en l'apercevant qui déposait le petit paquet devant l'humble logis.

Et, dans un élan de reconnaissance, la fillette sauta au cou de son bienfaiteur et l'embrassa tendrement.

Lorsque le bon Castellane racontait cette anecdote, il concluait ainsi :

— Jamais, je vous le jure, aucun baiser ne m'est allé au cœur comme celui-là.

LOUIS DAGÉ.

(La France.)

dernier chapeau ou le dernier costume, quel que soit le prix de cette primeur.

La femme du plus minime employé veut boire à la même coupe de jouissances que la femme du rentier millionnaire. La même loi les régit : la mode ; le même besoin les pousse : paraître.

Paraître, toujours paraître, n'importe à quelles conditions, voilà la détestable maxime qui, chaque jour, fait de nouvelles victimes.

Le journal de modes, « que chaque famille doit avoir », est étudié, médité, commenté plus et mieux qu'aucune autre publication ; madame se renseigne afin de pouvoir discuter avec sa couturière et sa modiste, sur la valeur d'un biais ou d'un plissé, ou sur la convenance d'étaler sur son chapeau de velours une plume blanche ou un camélia. De chiffres point, cela se comprend ; les chiffres sont de la vile prose qui enlaidit la vie.

Rien en effet ne la dépoétise autant aux yeux du mari qui doit compter, qu'une note comme celle-ci :

Une forme de chapeau	Fr. 1 50
Velours et façon	» 14 50
1 bouquet roses-mousse	» 10 —
Total	Fr. 26 —

Je dis vingt-six francs. Quant tout le reste est à l'avenant, allez un peu, madame, demander à un employé à 2000 francs comment il s'y prendra pour nouer les deux bouts ? Et ne me dites pas que ce sont là des exceptions, des exagérations ; non, et d'ailleurs vous en savez plus long que moi là-dessus.

La passion du volant tient du prodige. On se contente d'un d'abord, qui court timide le long du bas de la robe, puis petit à petit on s'enhardit et les volants vont s'étagant et bouillonnant jusqu'à la ceinture.

Là le nœud de ruban joue un rôle prépondérant. La femme qui est censée se respecter ne s'habille plus sans cela. Quelquefois il est simple et n'ajoute rien à l'agrément de la toilette ; tantôt il revêt des dimensions insensées qui en font un appendice ridicule.

Maintenant, madame, convenez que c'est vraiment une chose étrange que ce que vous achetez sous le nom de chapeaux. C'est tout, sauf cela.

Si au moins une fois montés ces affreux petits objets, garnis de crêpe ou de dentelles, agrémentés de plumes ou de fleurs, avaient quelque chose de posé, de comme il faut, mais pas du tout. Ils sont voyants, provoquants, quand ils ne sont pas effrontés. Ce dernier qualificatif n'est pas trop fort, si on l'applique à cette manière de chapeau de matelot qui couvre à peine le sinciput et donne cet air évaporé que vous savez.

Nous autres hommes qui sommes témoins et dupes de toutes ces aberrations, si nous essayons de protester, nous passons auprès des dames pour des êtres sans cœur, sans goût, ne comprenant pas notre siècle.

Dans notre propre intérieur, où nous devrions pourtant avoir notre mot à dire, si nous intervenons dans la toilette de nos épouses et de nos filles pour mettre un holà bien timide, dans l'intérêt de l'équilibre du budget, vite nous sommes taxés de maris bourrus, de pères intraitables.

De gaieté de cœur, les mères de famille, au lieu d'inculquer à leurs filles des idées saines de modestie, semblent prendre à tâche de les en éloigner le plus possible. Au lieu de les habiller simplement, elles les parent comme des poupées de bazar.

Une mère, à qui je faisais ce reproche-là, me répondit :

« Mais, monsieur, je fais tous ces vêtements moi-même, je taille ces tuniques, je plisse ces volants, j'ajuste ces nœuds, je chiffonne ces rubans ; tout cela le soir, quand ma petite

famille dort et que mon mari est à son cercle ».

En vérité, madame, lui répondis-je, vous êtes bien adroite, mais vous sentiriez-vous moins coupable si un jour vous arriviez à empoisonner vos enfants avec un poison préparé de vos propres mains ?

C'est pourtant, au moral, ce que vous faites sans vous en douter. L. C.

Sous le titre : *Les brigands du Jorat*, nous avons rappelé, dans notre numéro du 11 janvier, combien la route de Lausanne à Berne était peu sûre aux seizième et dix-septième siècles, surtout dans les environs du Chalet-à-Gobet, de Montpreveyres et de Mézières. Ce qui se passait à une époque antérieure est à peine croyable; ce n'étaient plus des paysans dépravés, des rôdeurs, des vagabonds qui se rendaient coupables de vol et d'assassinat sur les grandes routes; c'étaient les seigneurs du Pays-de-Vaud, témoin l'acte d'excommunication qui fut lancé contre eux par l'évêque de Lausanne, au milieu du dixième siècle. Voici la traduction de l'original qui est en latin. On ne peut qu'admirer la magoificence du langage :

« Que vos yeux qui ont convoité deviennent ténébreux ! Que vos mains qui ont dérobé se dessèchent ! Que tous vos membres qui ont concouru au crime perdent leurs forces ! Que travaillant sans cesse, vous ne trouviez aucun repos ; mais que vous soyez privés du fruit de votre travail ! Que la crainte et l'effroi vous saisissent devant la face de l'ennemi, soit qu'il vous poursuive ou qu'il ne vous poursuive pas, et que la frayeur vous consume. Que votre portion soit avec Judas qui a trahi le Seigneur, dans une terre de mort et de ténèbres, jusqu'à ce que vos cœurs se convertissent et fassent une entière satisfaction ! Que ces malédictions ne s'éloignent point de vous, mais qu'elles poursuivent la punition de vos crimes, aussi longtemps que vous demeurerez dans le péché de pervasion. Amen ! ainsi soit-il. »

Des gestes. — Le geste est sans doute un ornement pour le débit de l'orateur; il doit être la pantomime de l'âme, l'interprète ostensible et noble des sentiments qui l'exaltent, mais le geste est plutôt l'apanage d'un homme parlant en chaire et à la tribune, que celui d'un causeur de société.

Voyez ces brusques gesticulateurs, qui tout à coup vous frappent et vous tiraillent, pour vous contraindre par corps à les écouter. — Ceux-ci vous meurtrissent l'avant-bras; ceux-là explorent votre col d'habit, manient vos boutons l'un après l'autre, donnent des chi-quenaudes sur votre jabot et sur le drap de vos vêtements qu'ils ont l'air de nettoyer, saisissant tout ce qui s'offre à l'abordage de leurs mains indiscretes.

Vous promenez-vous avec certaines gens, les voilà qu'ils se rendent maîtres de votre marche, la pressent ou la ralentissent suivant les discours qu'ils vous adressent, vous retiennent par votre habit quand vous voulez avancer malgré eux, et pour vous arrêter plus sûrement, finissent par s'arrêter devant vous et par vous barrer le passage.

Ils tournent autour de leur victime, font mille contorsions, mille grimaces, et rappellent les Caraïbes de la mer du Sud, qui dansent autour de leur prisonniers avant de les manger tout crus. Rien n'est si pénible que le contact de ces furieux qui raisonnent la bouche écumante et les poings fermés en vous racontant leurs querelles, qui croient, en vous serrant les bras, tenir leurs adversaires; qui suent sang et eau, et voudraient vous ouvrir la veine pour vous vacciner leur colère et leur indignation. (Fantasque).

Lo pandoure, l'avocat et lè dzuzdo.

Y'a tot parà dai lulus qu'ont on rudo toupet. On avà robà onna montra. Cè à quoui on l'avà robà portà plieinte; on fe on enquiète et on fourrà ào cliou on certain pandoure qu'on aqchenavè d'avà fé lo coup.

Lo dzuzdo eut bio lài fèrè d'ài z'interrogachons et d'ài contr'interrogachons; tâtis dè lo fèrè copà, po que sà d'obedzi d'avouà; lo gaillà qu'étai on fin retoò, niyà tot.

L'avocat que lo dèvéssà dèféindrè dut lo fèrè dèvezà assebin: — Avouà! n'avouà pas! se lài fe, m'ein fotto pas mau; cein nè mè fà ni tsaud, ni frài; mà se vò voliài ètrè dèféindu dè sorta, faut que satso tota la vretà; ora arreindzi vo! Adon lo gaillà que sè fiavè à l'avocat et que sè peinsavè que l'est 'na sorta dè dzeins à quoui lè dzanliès ne cotont rein per devant lo tribunal, lài avouà l'affèrè et l'ai contà coumeint s'ein etài eimprà po dègue-nautsi clia montra.

Lo dzo dào dzuzdèimeint, l'avocat, qu'étai on dzouveno luron, pliein dè cabosse et qu'avà onna piatena dào diablo, su tant bin dèvezà, fèrè d'ài tant bio gestes et tant bin remotsi cé qu'on lài dit lo sustitu dào menistrè que tapavè su lo gaillà po lo fèrè condanà, que lo pandoure fut acquittè et qu'on lài aovè la dzèba.

Après lo dzuzdèimeint, cliài dào tribunal, lè z'avocats et lè jurés alliront ti dè beinda dinà, po sè repètrè, à la Croix-Fédérale, et tandi que lài étiont, vouàique lo pandoure qu'eintrè vers leu et que fà à se n'avocat: — Ne vu pas parti sein veni vo serrà la man et sein vo remachà millè iadzo. Ora, à la revoyance!

— A la revoyance s'on diablo, villie tsaravouta! l'ai fà l'avocat. Vo faut avà on rudo toupet dè chà veni, ka après m'avà avouà que vo z'avà robà la montra, vo z'arià du ètrè condanà, et se vo z'ai caucion à remachà, l'est cliàiò monsus que sont quie!...

Ma fà, coumeint bin vo peinsà, l'uront ti lo subliet copà por on momeint et se ne desont rein, djuràvont tant mè contrè cé tsancro d'avocat que lè z'avà met dedein coumeint dein on sa à recoulon.

Au cemetiro.

Lè dzeins dè Retrousscotillon ne passent pas po ètrè la fleu, et l'ont la nortse po sè tsecagni et sè tsertsi d'ài rognès la demeindze né pè lo cabaret, que l'est bin rà que ne lài sè tapèyont pas. Assebin l'ont crouio renom dein lo défrou.

On dzo qu'on citoyein de n'autro veladzo l'ai étai z'u po on entèrrà, ye ve pè lo cemetiro qu'on avà marquà su lè pierrès que sont su lè foussès: « Bon fils... bon frère... bon époux... bon citoyen... »

— On dit que tsaquè pàysournè son mondo et que pertot y'ein a d'ài bons et d'ài crouio, se dit stu citoyein à ne n'ami, ein s'ein retorneint; cein est pràò verè, et ora cein ne m'èbàyè pas que n'iaussè rein què dè la cacibraille po Retrousscotillon; totès lè bràvès dzeins sont ào cemetiro!

Places marquées à l'église.

On sait qu'autrefois, et jusque dans la première moitié de ce siècle, certaines familles avaient leurs places marquées à l'église. Les unes avaient obtenu ce droit à titre honorifique et gratuit, les autres à prix d'argent.

D'un autre côté, et conformément à une circulaire du Petit-Conseil du canton de Vaud, datée du 27 septembre 1803, les municipalités des chefs-lieux de cercles et celles des chefs-lieux de districts, chacune en ce qui la concernait, devaient pourvoir à ce que les magistrats eussent des places marquées et apparentes à l'église. Ces magistrats étaient les lieutenants des Petits-Conseils (aujourd'hui

des préfets); le juge et les membres de la justice de paix; le tribunal de première instance.

Chaque place était désignée par un écriteau portant le nom de l'autorité à laquelle elle était destinée.

La même circulaire portait que toutes les autres places devaient être communes, malgré d'anciennes concessions faites à certaines familles.

Dans un grand nombre d'églises, on supprima dès lors tous les bancs de famille; dans d'autres, on les conserva tant qu'ils ne donnèrent lieu à aucune réclamation.

On cite quelques incidents assez curieux relatifs aux bancs de famille.

En 1757, les femmes B. et C., — par pur esprit de contrariété, — s'étant placées au banc destiné aux dames D., elles furent sévèrement invitées par le bailli de Lausanne « à s'abstenir de s'asseoir sur le dit banc à l'avenir. »

Il n'y a pas très longtemps que la propriété des places marquées dans les églises se manifestait encore quelquefois. Vers 1859, une dame se voyant privée de sa place, mais ne voulant pas faire d'éclat, se borna à s'asseoir tout simplement sur les genoux de l'usurpatrice. Aussi entêtées l'une que l'autre, mais n'osant se livrer à une lutte en pareil lieu, elles gardèrent cette attitude durant le sermon et chantèrent les psaumes avec le plus grand sérieux.

THÉÂTRE. — Jeudi, la deuxième représentation des *Cabotins* a eu le succès de la première-Interprétation excellente. Il y a par-ci par-là, dans les deux premiers actes de cette belle pièce de Paileron, des dialogues peu intéressants et qui n'en finissent pas; mais nos artistes, tous très qualifiés, en soignent si bien les détails et la diction qu'ils en font oublier les longueurs.

Les deux derniers actes rachètent tout: ils sont superbes et empoignent vivement le spectateur. MM. Scheler, Monin, Dauriac, ainsi que Mmes Delacroix, Beaufort et Delriau, s'y sont vraiment distingués. Toutes nos félicitations. N'oublions pas M. Coltner, dans le rôle du vieux Juif, du tenace et rusé brocanteur, si désopilant au premier acte: beaucoup de finesse et de naturel.

Demain, dimanche: **Les orphelins du Pont de Notre-Dame.** Jeudi 13 février, **Famille.**

Lundi 10 et mardi 11 février, grande fête au Théâtre: **Soirée littéraire et musicale**, de la Section vaudoise de la *Société de Zofingue*, dont le programme est des plus attrayants. C'est inutile de dire que le succès sera grand et la salle comble.

Samedi, 8 février, **Soirée annuelle de l'Union instrumentale**: Très beau programme. Ce sera là une bien gaie et bien agréable soirée.

Boutades.

— Pélagie, mes bottines, disait M^{me} D... à sa femme de chambre; dépêchez-vous donc un peu: voilà trois fois que je vous les demande.

— Ah! c'est que pour vous avancer, madame, je les ai lacées.

Un pasteur, connu pour ses sermons ennuyeux, mettait à une rude épreuve la patience de ses ouailles en leur servant un discours sur « les quatre plus grands prophètes du peuple d'Israël. »

Mais non content d'épuiser son sujet, il aborda ensuite, sans crier gare, l'étude des « prophètes d'importance secondaire. »

« Et maintenant, mes chers frères, disait-il, quelle place devons-nous attribuer au prophète Nosée?... »

Alors, un de ses auditeurs, l'interrompant, se leva soudain et s'écria:

— Vous pouvez lui attribuer la mienne, car, pour moi, je m'en vais, j'en ai assez...

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.